

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2016

COMPTE-RENDU :

Le cinq juillet deux mil seize à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Martine COUET, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Hélène BARRÉ, Christelle CORVAISIER, Sylvie LE DRÉAU, Lydia DESBOIS (pouvoir donné à Sylvie LE DRÉAU), Valérie MUSSARD, Sandrine DEMAYA, Nicole GUYON.
Et Messieurs Dominique COLIN, Miguel FIMIEZ, Claude JOUSSE, Cyrille OLLIVIER, Eric PANCHEVRE dans leurs fonctions de conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Madame Hélène BARRÉ a été nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Restauration scolaire : Choix de l'entreprise de fournitures de repas
2. Finances : Tarification des TAP, subvention à une association, gratifications stagiaires
3. Personnel : Demande de temps partiel
4. Ecole : Travaux de mise en conformité incendie, entretien des panneaux photovoltaïques
5. Voirie : Marquage au sol
6. Assainissement : Avenants aux travaux de réhabilitation du réseau
7. Terrain de sports : Clôture
8. Comptes rendus de commissions communales et communautaires
9. Questions diverses.

Le compte-rendu du 14 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

1 / RESTAURATION SCOLAIRE : CHOIX DE L'ENTREPRISE DE FOURNITURES DE REPAS

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le marché de fournitures de repas avec SCOLAREST est arrivé à expiration. Un nouvel appel d'offre a été lancé pour un marché d'une durée de 3 ans.

Deux offres ont été reçues :

- RESTECO : maternelle : 2,32€ ; primaire : 2,41€ ; adulte : 2,90€ (TTC)
- SCOLAREST : maternelle : 2,71€ ; primaire : 2,82€ ; adulte : 3,28€ (TTC)

La moyenne pondérée étant de 15 pour RESTECO et 15,40 pour SCOLAREST, les commissions d'ouverture de plis et école proposent de retenir l'offre de SCOLAREST.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de SCOLAREST.

Arrivée de Eric PANCHEVRE.

Cyrille OLLIVIER fait remarquer qu'il préférerait néanmoins que les repas soient préparés sur place par un cuisinier plutôt qu'être fournis en liaison froide.

Martine COUET répond que c'est également ce qu'elle préférerait mais que la cuisine n'est actuellement pas aux normes pour la préparation des repas.

2/ FINANCES : TARIFICATION DES TAP, SUBVENTION A UNE ASSOCIATION, GRATIFICATIONS STAGIAIRES

2-1 Tarification des TAP :

Une réunion publique a eu lieu avec les parents des élèves scolarisés le 21 mai 2016. Lors de cette réunion, l'éventualité d'une tarification des TAP dès la rentrée 2016/2017 a été évoquée. Les parents présents y étaient plutôt favorables.

La commission finances propose un tarif de 2€ par mois par enfant.

Dominique COLIN n'est pas favorable au fait de rendre payants les TAP. Ce n'est pas aux parents de payer pour une décision que l'Etat a prise.

Cyrille OLLIVIER rappelle également que l'école est censée être gratuite.

Le bilan financier des TAP en 2014/2015 et en 2015/2016 est présenté. Le déficit de fonctionnement était de 13 740€ en 2014/2015 et 15 220€ en 2015/2016. La tarification des TAP pourrait rapporter environ 2 000€ par an.

Dominique COLIN remarque qu'en 2014/2015, il y avait une activité dispensée par un intervenant extérieur en plus (4 au lieu de 3 en 2015/2016). Il demande si la présence des intervenants va diminuer au fil des ans.

Martine COUET lui répond que non. L'activité jonglage devrait être à nouveau programmée à la rentrée car elle avait bien plu aux enfants en 2014/2015.

Martine COUET rappelle également que lors de la mise en place des TAP en 2014, le Conseil municipal avait décidé de leur gratuité tout en envisageant qu'ils deviennent payants par la suite.

Cyrille OLLIVIER conclut qu'une recette de 2 000€ par an pour un déficit de plus de 15 000€ est davantage symbolique et que cela permet d'impliquer les parents dans ce dispositif.

Délibération :

Madame le Maire présente au Conseil municipal les coûts de fonctionnement annuels des TAP (Temps d'activités périscolaires).

La commission finances propose de rendre payante cette activité à compter de la rentrée scolaire 2016/2017. Elle propose un tarif forfaitaire de **2€/ mois/ enfant**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix POUR, 2 ABSTENTIONS, décide d'instaurer le tarif proposé à compter du 1^{er} septembre 2016.

2-2 Subvention à une association :

Délibération :

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Coopérative scolaire a fait une demande de subvention pour l'année 2016.

Le dossier de demande de subvention ayant été transmis hors délai, la commission finances a décidé tout de même de l'examiner considérant que le système d'attribution des subventions a été revu cette année. Elle propose une subvention de 300€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 300€ à la Coopérative scolaire.

2-3 Gratifications stagiaires :

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que Léa CORVAISIER a effectué un stage en mairie du 14 mars 2016 au 10 juin 2016.

Elle propose de lui offrir en gratification un chèque cadeau d'un montant de 100€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à acheter un chèque cadeau dans l'enseigne de son choix.

3/ PERSONNEL : DEMANDE DE TEMPS PARTIEL

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 7 juillet 2015 accordant un temps partiel de droit pour raisons familiales à un agent jusqu'au 6 septembre 2016.

L'agent a demandé la reconduction de son temps partiel à hauteur de 60% du 7 septembre 2016 au 28 février 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de prolongation.

4/ ECOLE : TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ INCENDIE, ENTRETIEN DES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

4-1 Travaux de mise en conformité incendie :

Martine COUET rappelle qu'aucune entreprise n'a répondu pour les travaux d'isolement au feu des locaux de rangement. Une entreprise a été contactée et va établir un devis.

Les travaux doivent avoir commencé le 11 juillet pour que la commune ne perde pas le bénéfice d'une subvention de 8 360€. Un RDV pourrait être pris avec les SDIS pour clarifier certaines de leurs prescriptions.

La commune devra également prévoir des aménagements pour sécuriser l'école en cas d'attentats.

4-2 Entretien des panneaux photovoltaïques :

Délibération :

Claude JOUSSE, Adjoint, présente trois devis pour la maintenance des capteurs solaires des panneaux photovoltaïques installés sur le toit de l'école des Vallées :

- ORIENTÉ SOLAIRE :	212 € HT
- ELECTRICITÉ BROSSIER :	240 € HT
- DAMOSYSTEMS:	290 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de **ORIENTÉ SOLAIRE pour un montant HT de 212€.**

Eric PANCHEVRE souhaiterait qu'une attestation d'entretien soit fournie à la fin de l'intervention.

5/ VOIRIE : MARQUAGE AU SOL

Délibération :

Claude JOUSSE, Adjoint, présente trois devis pour le marquage au sol de la voirie en agglomération :

- AXIMUM :	2 395,05 € HT
- ESVIA :	2 488,92 € HT
- TRACAGE SERVICE:	2 664,42 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de **AXIMUM pour un montant HT de 2 395,05€.**

Les travaux seront exécutés pendant les vacances de la Toussaint.

6/ ASSAINISSEMENT : AVENANTS AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU

Martine COUET donne la parole à Miguel FIMIEZ.

Le Cabinet d'études Label Eau et Ingénierie préconise de contrôler les réseaux après les travaux qui ont été effectués dans le secteur de Bel Air. Il faudrait vérifier la portion de 580m qui n'a pas été contrôlée dans ce secteur. Ainsi, toute cette zone aura été vérifiée. Cela implique une plus-value

de 2 105,20€ HT sur le marché de base. Néanmoins, une moins-value de 1 694,80€ a déjà été appliquée. Pour rappel, Madame le Maire a été autorisée à signer des avenants au marché jusqu'à 15% du montant de base par délibération du 8 décembre 2015.

En tout, 7 kms de réseaux devraient subir une inspection caméra, 2 kms ont déjà été contrôlés. Il faudrait prévoir chaque année dans le budget assainissement une vérification annuelle des réseaux par secteur.

Hélène BARRÉ demande si les riverains mal raccordés au réseau ont été informés des anomalies. Cela va être fait.

7/ TERRAIN DE SPORTS : CLÔTURE

Valérie MUSSARD ne participe pas au vote

Délibération :

Claude JOUSSE, Adjoint, présente quatre devis pour l'installation d'une clôture en bois au terrain de sports :

- VIVRE DEHORS + YVON DISTRIBUTION :	2 650,29 € HT
- A CHACUN SON JARDIN :	4 070,00 € HT
- LEDUC PAYSAGE:	2 977,00 € HT
- RENAULT CLOTURES :	4 600,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de **VIVRE DEHORS + YVON DISTRIBUTION pour un montant HT de 2 650,29 €.**

Un élagage sera fait avant l'intervention de l'entreprise.

Claude JOUSSE informe le Conseil municipal que l'élagage a été fait la veille sur le chemin des Vallées.

8/ COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS COMMUNALES ET COMMUNAUTAIRES

Pas de comptes rendus de commissions.

9/ QUESTIONS DIVERSES

ECOLE : Le Conseil d'école a eu lieu le 01/07.

En 2015/2016, le RASED a accueilli 4 élèves de CP et 1 élève de CM1. L'école prévoit l'arrivée de 12 élèves de plus à la rentrée, ce qui portera l'effectif à 180 élèves. Les répartitions dans les classes ne seront communiquées qu'à la rentrée.

Il faut prévoir l'installation d'un range-vélo au niveau de l'entrée haute de l'école car de plus en plus d'enfants viennent en vélo. L'école a également demandé un panneau d'affichage sur pied. Le Conseil municipal souhaite que ce panneau soit partagé avec les services communaux et qu'une clé leur soit attribuée.

Un dossier vigilance attentats va devoir être monté, le logiciel SAIP devra être téléchargé (il a pour but de prévenir en temps et en heure si un attentat a lieu à proximité).

Eric PANCHEVRE demande si dans le cas du Plan Vigipirate, il est normal que des voitures stationnent encore devant l'école. Le stationnement sauvage ne s'est pas arrangé.

DEPOT DE PAIN : Pendant la fermeture du multiservices, un dépôt de pain aura lieu les 7 et 21 juillet à la mairie.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Un conseil stratégique de la Communauté de communes aura lieu en septembre pour que chaque maire se positionne sur sa participation au

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Des PLU sont en cours dans certaines communes, ils sont terminés dans d'autres (dont Voivres).

Martine COUET n'y est personnellement pas favorable car le PLUi ne concernera que quelques communes pour une dépense de 200 000 – 300 000€.

La Communauté de communes propose de venir exposer son projet aux conseils municipaux pour qu'ils puissent se prononcer.

Cyrille OLLIVIER s'interroge sur la probabilité pour les communes de trouver un moment propice pour entamer toutes conjointement une démarche de PLUi (entre les communes qui ont un PLU, celles dont la réflexion est en cours et celles qui n'en n'ont pas encore).

Le Conseil municipal décide d'appuyer la réponse défavorable de Madame le Maire.

RD 23 : Les propriétaires des deux maisons situées à proximité de l'entreprise Gerama sur la RD23 subissent des désagréments (dégradation de voirie) dus aux véhicules et poids lourds qui effectuent des demi-tours dans leur entrée privative. Martine COUET va demander au Conseil départemental qu'un panneau interdisant les demi-tours soit installé.

PESTICIDES : Eric PANCHEVRE demande si la Commune est informée lorsque des produits sont pulvérisés par les agriculteurs. Claude JOUSSE répond qu'il n'y a pas obligation de déclaration en mairie. Il faut peut-être contacter la Chambre d'Agriculture.

AGENDA : Prochain séance du Conseil municipal le 06/09/2016.

La séance est levée à 22h40.

Hélène BARRÉ		Nicole GUYON	Excusée
Dominique COLIN		Claude JOUSSE	
Christelle CORVAISIER		Sylvie LE DRÉAU	
Martine COUET		Valérie MUSSARD	
Sandrine DEMAYA		Cyrille OLLIVIER	
Lydia DESBOIS	Excusée	Eric PANCHEVRE	
Miguel FIMIEZ			